

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

QUE:

Le rôle d'évaluation triennal a été déposé au bureau de la municipalité de Saint-Isidore. Veuillez prendre note que l'année 2023 est la première année du rôle triennal et que ce rôle demeure également en vigueur pour les années 2024 et 2025.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 128, route Coulombe, Saint-Isidore, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Toute plainte concernant le rôle d'évaluation doit être déposée avant le 1^{er} mai 2023, au moyen de la formule prescrite, sous peine de rejet, à n'importe quel endroit où peut être déposée une demande de recouvrement d'une petite créance conformément au livre huitième du code de procédure civile.

Le rôle d'évaluation entre en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-huitième (18^e) jour d'octobre deux mille vingt-deux (2022).



Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière